



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 56

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

A la suite d'une convocation en date du 21 janvier 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **31**

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK, Hubert BOURING, Hubert BUR, Claude DECKER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Alain FLAUS, Raphaël GARCIA-CANO, Jean-Charles GIOVANELLI, Éric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Günther KAUSCHKE, Pierre LANG, Sébastien LANG, Jean-Luc LUTZ, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Bernard PETRY, Véronique PREIS, Simone RAMSAIER, Roland ROTH, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB, Gabriel WALKOWIAK, Alain ZIMMERMANN.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **3**

Mesdames, Messieurs, Bernard CLAVE (représenté par Armand GILLET), François GATTI (représenté par Carole PIETTE), Dominique LIMBACH (représenté par Pascal TARILLON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **9**

Mesdames, Messieurs, Salvatore FIORETTO (procuration à Valentin BECK), Guy JACQUES (procuration à Victor MICHEL), Jean-Luc JEHIN (procuration à Jean-Charles GIOVANELLI), Laurent KALINOWSKI (procuration à Alain FLAUS), Jean-Bernard MARTIN (procuration à Jean-Paul HILPERT), Gabriel MULLER (procuration à Frédéric MULLER), Marc SENE (procuration à Roland ROTH), François TROMBINI (procuration à Philippe SCHUTZ), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT).

✓ Absents et absents excusés : **13**

Mesdames, Messieurs, Guy BORN, Jean-Marie EYERMANN, Roland GLODEN, Gabriel KOPP, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Pascal RAPP, Claude SCHÄFER, Serge STARCK, René STEINER, Mireille STELMASZYK, Jean-Paul TINNES, Christian WEIRICH.

09. MARCHES PUBLICS



OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES MELANGEUSES DE L'UNITE DE METHANISATION METHAVALOR

Le Conseil Syndical,

EXPOSE qu'ayant une capacité de traitement de 46 000 tonnes par an, l'unité de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, a pour objectif la valorisation des biodéchets ménagers collectés à la source (sacs verts), mais aussi d'une partie des déchets verts et des biodéchets des professionnels sur le territoire du Sydeme.

Afin de pouvoir être introduits dans les digesteurs, les différents types de déchets entrants sont mélangés et homogénéisés pour former une soupe pompable. Cette opération a lieu dans les mélangeuses.

Les mélangeuses sont destinées exclusivement au dosage et au mélange de déchets organiques et matières liquides mélangés à du digestat liquide. Elles servent à confectionner un substrat homogène avec un degré d'humidité compris entre 25% et 30% de matière sèche.

CONSIDERANT que du fait d'un tonnage important qui transite par ces équipements et des nombreux indésirables présents dans les gisements, les différents composants sont entretenus et réparés de manière régulière, 1 à 2 fois par an, pour un montant unitaire de réparation oscillant autour de 30 000 € suivant l'état d'usure des spirales et des tôles.

CONSIDERANT que le budget annuel à allouer pour cette opération dépasse le seuil de passation des marchés publics.

Il conviendrait de lancer une procédure de mise en concurrence adaptée à la nature du besoin et à son enveloppe financière prévisionnelle.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorable du Bureau,
et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

43 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour la réalisation des prestations de maintenance des mélangeuses de l'unité de méthanisation Méthavalor.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2020



Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 31 JAN. 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 31 JAN. 2020